

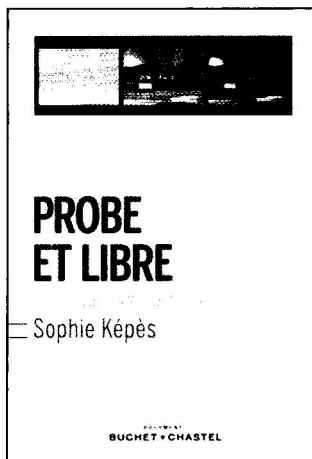
« NARRER MON EXPÉRIENCE S'EST IMPOSÉ À MOI »



Jurée en cour d'assises à la fin des années 2000, Sophie Képès, romancière, nous livre ses dix jours passés au Palais de justice de Paris. Ce « vis mon expérience » sociologique fait écho au récit similaire d'André Gide, écrit cent ans plus tôt.

Dès les premières pages de *Probe et Libre*, vous écrivez que vous avez tout de suite su que vous raconteriez un jour cette histoire dans un livre, pourquoi ?

Comme vous l'avez certainement remarqué, je fais très souvent référence à André Gide dans ce livre. Après la lecture de ses *Souvenirs de la cour d'assises* et ma propre expérience, cet ouvrage m'est apparu comme une évidence. Mes étudiants (elle est également professeur, *ndlr*) me demandent régulièrement comment je trouve l'inspiration. A cette question, je réplique que bien souvent le sujet s'impose à moi. Et dans ce cas précis, tout ce qui a trait à mes centres d'intérêt était réuni : la psychologie autour des protagonistes que j'ai découverts tout au long de ces dix jours de procès, et la sociologie autour de la question de la citoyenneté. Pour être tout à fait honnête, quand j'ai reçu cette convocation inattendue, j'ai tout d'abord éprouvé une certaine inquiétude, mais très vite elle s'est trouvée dissipée par une sorte de vanité. Et après tout, ma seule faute était d'avoir été inscrite sur une liste électorale...



Sur les traces d'André Gide, qui cent ans plus tôt, fût lui aussi juré d'assises, Sophie Képès livre ici, son expérience personnelle de l'ancre d'un palais de justice. Au commencement, peu sûre de son rôle à jouer pendant ces affaires de viols et d'abus sexuels sur mineures, elle dépeindra autour de trois procès, sa vision d'un homme probe et libre en comparant souvent ses propres réflexions et celles de son illustre aîné. Écrit singulier sur le devoir citoyen, qui nous plonge dans les coulisses d'un palais de justice.

Editions Buchet Chastel - 13 euros

Revenons à André Gide, puisque vous faites résonner votre propre expérience avec la sienne. Cent ans séparent vos récits, mais la justice, elle, a-t-elle profondément changé ?

Ce qui différencie André Gide et moi, c'est que lui a toujours eu envie d'être juré d'assises et a même joué des coudes pour le devenir. Pour ma part cela s'est imposé à moi ! Pour répondre à votre question, beaucoup de choses ont évidemment changé, mais lentement. A son époque, par exemple, seuls les hommes sachant lire et écrire avaient le droit d'être jurés, pas les femmes.

La durée du procès a également évolué dans le bon sens. Quand vous pensez qu'on pouvait condamner quelqu'un à mort ou au bagne en une demi-heure, aujourd'hui une affaire sera débattue bien plus longtemps, sachant en outre que la peine de mort a été abolie en 1981. Jadis, le président avait toutes les prérogatives, elles ont été réduites de nos jours. Cependant, je constate que c'est réellement au début du 21^e siècle que les choses ont bougé, avec notamment la possibilité de faire appel (depuis 2001), une vraie révolution, me semble-t-il.

A-t-on essayé de vous censurer à la parution de votre livre ?

J'ai anticipé ce genre de désagrément. Lors du deuxième jour d'audience, j'ai demandé à la présidente si je pouvais conserver mes notes, chose normalement interdite. A ma grande surprise, elle m'a permis de garder mon trésor. Des années plus tard, quand j'étais enfin prête à livrer mon histoire au grand public, je l'ai recontactée afin de vérifier ce que j'avais ou non le droit de révéler. Elle m'a reçue et

quelle a été ma stupéfaction quand je me suis aperçue qu'elle se souvenait des affaires sur lesquelles nous avons collaboré ! Nous avons échangé et vu ensemble ce que je pouvais dévoiler sans trahir le serment des jurés. Le contenu du délibéré avant le verdict doit rester secret à jamais.